



République Démocratique du Congo

1er octobre 2010

Arrestation arbitraire de Mes Nicole Bondo Muaka et André Marie Mwila Kayembe - COD 008 / 1010 / OBS 119

L'Observatoire a été informé par l'Association africaine de défense des droits de l'homme (ASADHO) de l'arrestation arbitraire de Mes Nicole Bondo Muaka et André Marie Mwila Kayembe, membres de l'ONG des droits de l'homme « Toges Noires » et de la libération de ce dernier.

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), vous prie d'intervenir de toute urgence sur la situation suivante en République démocratique du Congo (RDC).

Selon les informations reçues, le 29 septembre 2010, Me **Nicole Bondo Muaka** a été arrêtée par les services spéciaux de la police nationale congolaise (DGRSS) à Kinshasa, alors qu'elle attendait le dépannage de sa voiture. Son arrestation serait liée au fait qu'elle aurait filmé l'arrestation brutale par les gardes du corps du Président Joseph Kabila d'un individu accusé d'avoir lancé une pierre sur le cortège du Président.

Me Nicole Bondo Muaka a été conduite, avec une amie qui l'accompagnait, au bureau de la DGRSS où elles sont détenues jusqu'à ce jour sans droit de recevoir la visite de membres de leurs familles et de leurs avocats, ainsi que de la nourriture.

Après la publication d'un communiqué de presse dans la soirée du 29 septembre, Me **André Marie Mwila Kayembe** s'est rendu le 30 septembre vers 15h30 au lieu de détention de Me Nicole Bondo. Il a alors été lui aussi arrêté par les mêmes services. Son ordinateur portable, sa clé USB et son téléphone lui ont été violemment arrachés. Son avocat, qui est arrivé sur le lieu pour l'assister, n'a pas été autorisé à le rencontrer. Il a été libéré sans inculpation à 17h40 et ses effets personnels lui ont été restitués.

L'Observatoire condamne ces actes d'intimidation à l'encontre de Mes Nicole Bondo Muaka et André Marie Mwila Kayembe, qui visent manifestement à sanctionner leurs activités de défense des droits de l'Homme.

Actions requises :

L'Observatoire vous prie de bien vouloir écrire aux autorités congolaises en leur demandant de :

i. Garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et psychologique de Mes Nicole Bondo Muaka et André Marie Mwila Kayembe ainsi que de l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme en République démocratique du

Congo ;

ii. Procéder à la libération immédiate et inconditionnelle de Me Nicole Bondo Muaka ;

iii. Mener une enquête indépendante sur les faits mentionnés ci-dessus, afin que les responsables soient identifiés et dûment jugés et sanctionnés conformément à la loi congolaise et aux dispositions internationales en matière de protection des droits de l'Homme ;

iv. Mettre un terme à toute forme de harcèlement à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme en RDC ;

v. Se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, et plus particulièrement à son article 1 qui stipule que "chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation de tous les droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales aux niveaux national et international" et son article 12.2 qui prévoit que "l'Etat prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, discrimination de facto ou de jure, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration" ;

vi. Plus généralement, se conformer aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme ratifiés par la RDC.

Adresses

· S.E M. Joseph Kabila, Président de la République, Cabinet du Président de la République, Palais de la Nation, Kinshasa/Gombe, République Démocratique du Congo, Fax +243 88 02 120

· M. Alexis Thambwe Mwamba, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Cabinet du Ministre, bâtiment du Ministère des Affaires Etrangères, Kinshasa/Gombe, République Démocratique du Congo

· M. Luzolo Bambi, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, BP 3137, Kinshasa Gombé, République Démocratique du Congo, Fax : + 243 88 05 521

· Mission permanente de la République démocratique du Congo auprès des Nations unies, Avenue de Budé 18, 1202 Genève, Suisse, Email : missionrdc@bluewin.ch, Fax : +41 22 740.16.82

Prière d'écrire également aux représentations diplomatiques de RDC dans vos pays respectifs.

<http://www.fidh.org/Arrestation-arbitraire-de-Mes-Nicole-Bondo-Muaka>